



Session botanique alpine 2026 – Haute-Maurienne

Du 11 au 14 juillet 2026

Niveau physique



+ de 5h de marche, terrain difficile, hors sentier, sur crêtes ou dénivelé supérieur à 500m



Niveau botanique

Tout niveau : Les espèces très communes ne seront pas forcément revues en détails mais tout le monde peut participer pour peu de connaître les principales familles

Cette année, Gentiana ira herboriser en Haute-Maurienne. Nous découvrirons les végétations d'altitude de ce secteur, les espèces des bas marais arctico-alpins, de pelouses alpines et subalpines, d'éboulis ...

Encadrants : Frédéric Gourgues et Benjamin Grange (AMM)

Hébergement : au Fort Marie-Christine – 73500 AUSSOIS / <https://www.fort-mariechristine.com/>. Hébergement en chambre de 6.

Programme prévisionnel (ce programme n'est qu'indicatif et pourra être modifié) :

- **Samedi 11 juillet** : Col du Mont Cenis (400m D+)
- **Dimanche 12 juillet** : Combe de Cléry (600m D+)
- **Lundi 13 juillet** : Refuge des Évettes (600m D+)
- **Mardi 14 juillet** : Pelouses steppiques autour d'Aussois (300m D+)

Coût du stage :

Le coût du stage est de **300 euros en demi pension**. Possibilité de prendre des paniers repas à 10 euros.

Le prix ne comprend pas le trajet aller-retour et les déplacements lors du stage.

Le nombre de places est limité à 20 personnes.

L'inscription est obligatoire **avant le 15 février 2026** (merci de renvoyer le bulletin d'inscription ci-joint). Elle sera accompagnée d'un **chèque d'arrhes de 150 € à l'ordre de GENTIANA qui sera encaissé**.

Ce droit d'inscription reste acquis à GENTIANA en cas de désistement moins de un mois avant la date du stage. Une fiche détaillant le programme sera envoyée ultérieurement à chaque inscrit.

Pour toutes informations : f.gourgues@gentiana.org

Charte du stagiaire dans le cadre d'un stage organisé par GENTIANA

Dans le cadre de ses activités, GENTIANA Société botanique dauphinoise D. Villars organise des stages de botanique ouverts à ses adhérents comme à des personnes d'autres associations.

- **Art. 1** - Le prélèvement d'un certain nombre d'espèces étant interdit par la loi, les stagiaires s'engagent à déterminer ces espèces sans leur porter préjudice.
En conséquence on demande au stagiaire un respect de la réglementation en vigueur.
- **Art. 2** - Pour les espèces non réglementées, la prise de vue photographique est privilégiée à la mise en herbier en particulier pour les espèces rares.
- **Art. 3** - L'encadrant et l'organisateur peuvent modifier le programme initialement prévu.
- **Art. 4** - Le stagiaire se doit d'accepter les modifications et de prendre connaissance du niveau de difficulté afin d'être à même de prendre toutes précautions utiles ; il s'engage à signaler à l'organisateur, avant le début du stage, tout problème susceptible de contrecarrer le bon déroulement de celui-ci (problèmes de santé, difficulté à marcher, etc.) ; il se doit d'être équipé d'un matériel en adéquation avec les conditions et difficultés susceptibles d'être rencontrées (chaussures de randonnée,...).
- **Art. 5** - Les connaissances de chacun pouvant faire progresser le groupe, chacun se devra de faire preuve de pédagogie et partagera son savoir afin que la botanique perdure.
- **Art. 6** - La bonne humeur étant de rigueur, chacun se doit d'apporter la sienne...

Adoptée au Conseil d'Administration du 6 mars 2000.

**BULLETIN D'INSCRIPTION À LA SESSION DE BOTANIQUE ALPINE
HAUTE-MAURIENNE – 2026**

A renvoyer à GENTIANA, MNEI, 5, place Bir-Hakeim 38000 GRENOBLE.

Je soussigné·e,

Nom : Prénom :

Adresse : Tél. mobile :

Adresse électronique :

m'inscris au stage de botanique (11 au 14 juillet 2026) en demi pension pour un tarif de 300€.

Je joins un chèque **150 Euros** à l'ordre de GENTIANA.

En cas de désistement dans le mois qui précède la date du stage, aucun remboursement ne sera effectué. Le solde sera versé le jour de l'arrivée.

Fait à : Le :

Signature :

*Les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée des bulletins accompagnés du règlement.
L'inscription au stage vaut accord de principe quant à l'approbation de la charte du stagiaire (voir au dos), et à son application.*